

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1863

présenté par
Mme Brugnera, rapporteure thématique et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 25

À l'alinéa 25 , substituer au mot :

« promulgation »

le mot :

« publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.